



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE DU 19 MARS 1962 (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue du 19 mars 1962 par la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France – 1 avenue Eugène Freyssinet Guyancourt – 78061 Saint-Quentin-en-Yvelines, agissant pour le compte du Conseil Départemental du Val de Marne (raccordement du collège au réseau d'assainissement),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue du 19 mars 1962** à compter du **5 décembre 2022** jusqu'au **16 décembre 2022 les jours ouvrés de 8 heures à 17 heures** :

- **Rue barrée sur le tronçon compris entre l'avenue de Verdun et la rue Alexis Chaussinand :**
Pour les riverains et les véhicules de chantier uniquement,
 - **Mise en impasse depuis l'avenue de Verdun et la rue Alexis Chaussinand de part et d'autre du chantier situé entre le n°13 et 17 avec limitation de vitesse à 30km/h,**
 - **Déviation de la circulation** par l'avenue de Verdun, les rues Roger Buessard, Hoche, l'avenue Henri Barbusse, les rues Georgette Rostaing et Eugène Duchauffour.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Bouygues Bâtiment IDF – 1 avenue Eugène Freyssinet Guyancourt – 78061 Saint Quentin-en-Yvelines.

FAIT EN MAIRIE, LE 29 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 30 NOV 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon